

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07/05/2010

Présents : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Michelle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, Maryse MILLET, Isabelle MINOTTI, Adeline OUGIER, Thérèse ROBERT, Christophe SIMON, Jean SIMONDON, Florent VALLOT

Absents excusés : Paulina REQUENA, François LECHAILLER, Patrick MODICA

Secrétaire de séance : Christophe SIMON

Modification de la délibération d'approbation du PLU

Un complément d'information est à apporter au niveau de la rédaction du PLU, suite à une observation des services de la préfecture. En effet nous devons porter sur les plans, le détail des zones concernées par le passage des canalisations d'hydrocarbures.

Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles.

Le conseil municipal prend la délibération suivante : application d'une taxe communale de 10 % sur 2/3 du prix de cession des terrains devenus constructibles soit 6,66 %. Cette taxe est applicable sur le territoire national depuis 2007.

Elargissement des consignes de tri sélectif

Un nouveau centre de tri sera opérationnel dans quelques temps sur Besançon. Nous devons donc adapter le tri de nos déchets aux futures collectes. Le SYBERT nous demande de mettre en œuvre dès 2011 de nouvelles consignes de tri.

Vente de terrains communaux

Plusieurs terrains constructibles situés à la Crole et aux Prés Preney vont prochainement être mis en vente. Trois parcelles seront bientôt disponibles à la Crole avec un accès direct sur la rue de l'Enclos. Un projet est également à l'étude aux Prés Preney. S'adresser en mairie pour tout renseignement.

Subvention aux jeunes Sapeurs-pompiers du Plateau

La commune alloue la somme de 50 € aux jeunes sapeurs-pompiers afin de les aider dans l'achat de divers petits équipements et matériels. Ce centre de secours basé à Bouclans concerne l'ensemble des communes du Plateau.

Indemnité de gardiennage de l'église

La commune alloue la somme de 100 € à l'abbé Verneøy pour le gardiennage de l'église.

Jardin botanique

Appel aux bonnes volontés pour une remise en état du jardin botanique. Rendez-vous au jardin samedi 22 mai à 10h00. Venez si possible avec vos outils de jardin ; si vous n'en avez pas, votre bonne humeur suffira.

Dégradations

L'ensemble du conseil municipal déplore le comportement de certaines personnes ; en effet celles-ci ont abîmé des plantations de fleurs réalisées par les employés communaux (fleurs coupées, oignons volés, pierres jetées dans les massifs). Les efforts faits par la commune pour embellir le village sont faits pour l'ensemble des habitants et non pas pour que certains indéliçats en profitent seuls. Nous rappelons par ailleurs que toutes ces dégradations entraînent un coût supplémentaire pour la commune et en finalité un coût pour le contribuable.

Etat-Civil : naissance

Inès, de Marie-Eve et Arnaud Michelagnoli, est née le 27 avril à Besançon. Félicitations aux parents et bienvenue à Inès dans notre village.

Offre d'emploi

La commune recrute à temps complet un jeune de moins de 26 ans sous contrat passerelle pour une durée d'un an. Le poste s'articulera autour de l'entretien des espaces verts et de diverses tâches techniques.

Les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat pour de plus amples informations ou adresser directement leur candidature en mairie (lettre manuscrite + CV).

Chats errants

Le conseil municipal décide de ne pas participer aux frais découlant des actions menées par l'association « chats de gouttière sans toit » pour limiter la propagation des chats errants.

Tarif des jardins communaux

Suite à la demande de certains locataires, une modification du tarif de location des jardins communaux a été abordée. Le conseil refuse toutefois de remettre en question le montant de 20 € l'are par an qui avait été initialement fixé.

Inscriptions à l'école

Les inscriptions à l'école ont lieu le mardi 11/05/2010 toute la journée, le mercredi 12/05 de 8h30 à 12h00, le lundi 17 mai de 17h15 à 18h00, ou sur rendez-vous auprès de Mme Minotti au 03 81 55 98 69. L'école scolarise les enfants à partir de 2 ans.

Bilan de l'opération brioches

L'opération brioches a rapporté cette année la somme de 788,70 €. Merci à tous les bénévoles qui ont assuré cette distribution et aux généreux donateurs.

Le secrétaire de séance
Christophe SIMON

Annonces

Concert

La batterie fanfare de Saône donnera son concert de printemps le 29/05/2010 à 20h30 à la salle des fêtes de Gennes. A cette occasion, un hommage sera rendu à Mickaël Jackson. L'entrée est fixée à 5 € pour les adultes ; elle est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Communiqué de Familles Rurales

Quelques membres de l'AFR souhaiteraient remettre en état le terrain de tennis afin de relancer cette activité. Les personnes de bonne volonté sont attendues le samedi 22 mai à partir de 9h00 pour participer aux premiers travaux. Pour plus d'informations, appeler François Guillaume au 03 81 55 90 59.

Rappel de la fête des enfants le samedi 05/06/2010 à partir de 17h00, avec possibilité de repas. Inscriptions avant le 26/05 auprès de Mmes Laroche, Soittoux ou Vidberg.

Recherche de local

Pierre Aguado recherche un local, prioritairement sur Gennes, pour installer le bureau de son entreprise d'informatique (Maintenance Micro). Pour tout renseignement complémentaire sur sa recherche et si vous possédez une opportunité, n'hésitez pas à le contacter (03.81.60.48.01 ou 06.33.20.25.62).

La TNT arrive en Franche-Comté

☞ **Mardi 11 mai**, les émetteurs de Besançon Lomont et de Montfaucon seront allumés pour diffuser la télévision en mode numérique par voie hertzienne, c'est à dire par un signal qui enverra l'ensemble des chaînes de la TNT gratuite (18 chaînes) vers les antennes râteau habituelles.

☞ Les émetteurs diffusent les signaux TV sur certaines fréquences. Dans la période de double diffusion (analogique + numérique) il y a une pénurie de fréquences qui risque de perturber les signaux analogiques pour certains émetteurs analogiques situés dans la zone de diffusion des émetteurs numériques nouvellement allumés. Cela risque malheureusement d'être le cas pour les habitants de Gennevilliers.

☞ Pour éviter ces perturbations (dégradation de l'image et/ou du son voire perte totale d'une ou plusieurs chaînes) il suffit aux téléspectateurs de passer à la télévision numérique, sans attendre l'arrêt de la diffusion analogique qui interviendra le 16 novembre 2010.

☞ Pour passer à la télé tout numérique, les téléspectateurs peuvent brancher un adaptateur TNT sur chaque poste de TV à équiper ou acquérir un poste TNT intégrée.

☞ Chaque foyer a du recevoir au cours des semaines écoulées un dépliant reprenant l'essentiel à savoir sur le passage à la télé tout numérique.

☞ A partir du **11 mai 2010**, la cartographie définitive de la réception de la TNT sera diffusée sur le site du CSA : www.tousaunumerique.fr . Il suffira alors de taper son adresse personnelle pour savoir si l'on se trouve dans la zone de réception TNT et ... de le vérifier en regardant son téléviseur s'il est équipé TNT, soit à l'aide d'un adaptateur externe soit à l'aide d'un adaptateur intégré (cas des téléviseurs récents).

☞ **RAPPEL** : Un numéro non surtaxé (prix d'un appel local) est mis à la disposition du grand public pour toutes questions concernant le passage à la TNT : **0970 818 818**